



STANNOL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange Löt draht 2630/2632/HS10/HS05/362 Bleihaltige Legierungen

Synonymes Löt zinn Pb60Sn40 * Löt zinn Pb65Sn35 * Löt zinn Pb70Sn30 * Löt zinn Pb75Sn25 * Löt zinn Pb88Sn12 * Löt zinn Pb92Sn8 * Löt zinn Pb95Sn5 * Löt zinn Sn50Pb50 * Löt zinn Sn60Pb40 * Löt zinn Sn63Pb37 * Löt zinn Sn64Pb36 * Löt zinn Pb93Sn5Ag2 * Löt zinn Sn60Pb39Cu1 * Löt zinn Sn62Pb36Ag2

Date d'émission le 16-avril-2013

Numéro de version 1,0

Date de révision le 16-avril-2013

Utilisation du produit Usage consommateur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées D'alliages métalliques pour brasage tendre

Utilisations déconseillées Aucun connu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société STANNOL GmbH

Adresse Oskarstr. 3-7
42283 Wuppertal
Allemagne

Personne à contacter Dr. Sven Mönninghoff

Numéro de téléphone +49 (0) 202 585-129

Télécopie +49 (0) 202 585 155

E-mail sven.moeninghoff@stannol.de

Personne de contact HSE-BBS@bayer.com

Numéro d'appel d'urgence +49 (0) 202 585 129 (8:00 a.m. – 4:00 p.m. (MET))

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Remark: The classification for this article has been derived with the use of the regulations for mixtures.

Résumé des dangers

Dangers physiques Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé humaine Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.

Dangers pour l'environnement Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

Risques particuliers Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Principaux symptômes Non disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Numéro CE -

Étiquette CE Non disponible.

Phrases R Non disponible.

Phrases S Non disponible.

Numéro d'autorisation Non disponible.

Informations supplémentaires de l'étiquette Sans objet.

2.3. Autres dangers Remark: As an article, this product has not to be labelled pursuant to current EU-regulation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS / Numéro CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Plomb	36 - 93	7439-92-1 231-100-4	-	082-001-00-6	#
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Étain	4,5 - 64,5	7440-31-5 231-141-8	-	-	#
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Colophane	<= 3,8	8050-09-7 232-475-7	-	650-015-00-7	
Classification :	DSD: R43				
	CLP : Skin Sens. 1;H317				
Argent	<= 2,2	7440-22-4 231-131-3	-	-	#
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				
Cuivre	<= 1,6	7440-50-8 231-159-6	-	-	
Classification :	DSD: -				
	CLP : -				

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

Remarques sur la composition Alliage avec des additifs (<0,1% d'autres métaux ferreux)

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Produit chaud : Immerger ou rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau froide afin de dissiper la chaleur. Couvrir d'une compresse en coton propre ou de gaze et obtenir des soins médicaux sans délai.
Contact avec les yeux	Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés Eau, CO2 ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Hot melt

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir autant de produit que possible par des moyens mécaniques. Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres sections Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un endroit sec. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage. Stocker dans le respect des dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Argent (7440-22-4)	VME	0,1 mg/m3	
Colophane (8050-09-7)	VME	0,1 mg/m3	
Cuivre (7440-50-8)	VLE	2 mg/m3	Poussières.
	VME	1 mg/m3	Poussières.
Plomb (7439-92-1)	VME	0,2 mg/m3	Fumée.
		0,1 mg/m3	

UE. Directive 98/24/CE : concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Annexe 1, listes des valeurs limites contraignantes d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur
Plomb (7439-92-1)	VME	0,15 mg/m3

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Argent (7440-22-4)	VME	0,1 mg/m3
Étain (7440-31-5)	VME	2 mg/m3

Limites biologiques

UE. Directive 98/24/CE : concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Annexe II, Valeurs limites biologiques contraignantes et mesures de surveillance de la santé

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen
------------	--------	-------------	----------

Plomb (7439-92-1)	70 µg/100 ml	Plomb	Sang
-------------------	--------------	-------	------

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

- **Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en : Leather

- **Divers**

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Risques thermiques

Le port de gants de protection thermique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Éviter le contact avec le produit fondu.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide.

Forme Bande.

Couleur Métallique.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Sans objet.

Point de fusion/point de congélation 179 - 301 °C (354,2 - 573,8 °F)

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%) Non disponible.

limite supérieure d'inflammabilité (%) Non disponible.

Pression de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible.

Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	
Densité	7,00 - 9,00 g/mL @ 20 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Agents oxydants forts.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Aucun(e)s dans les conditions normales.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Chlore.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Donnée inconnue.
Inhalation	Donnée inconnue.
Contact avec la peau	Donnée inconnue.
Contact avec les yeux	Donnée inconnue.
Symptômes	Non disponible.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Argent (7440-22-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Cuivre (7440-50-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, OECD Guideline 402
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 2500 mg/kg, OECD Guideline 401
Plomb (7439-92-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, OECD Guideline 402
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, OECD Guideline 401
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée inconnue.	
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.	
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.	
Mutagenicité des cellules germinales	Donnée inconnue.	
Cancérogénicité	Donnée inconnue.	
Toxicité pour la reproduction	Donnée inconnue.	

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Donnée inconnue.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Donnée inconnue.
Danger par aspiration	Donnée inconnue.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible.
Autres informations	Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non présumé nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Colophane (8050-09-7)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	911 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 1000 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Facteur de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaire Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Les méthodes d'élimination / d'information Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

Plomb (CAS 7439-92-1)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Plomb (CAS 7439-92-1)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Plomb (CAS 7439-92-1)

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Colophane (CAS 8050-09-7)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Colophane (CAS 8050-09-7)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Réglementations nationales

Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Non disponible.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations de formation

Non disponible.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Sections SDS mises à jour

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples